

Procès-verbal de l'examen public portant sur la lutte au profilage social et au profilage racial

Commission de la sécurité publique ET
Commission sur le développement social et la diversité montréalaise
(volet agglomération)

Mardi 12 septembre 2017 à 17 h
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Benoit Dorais, président
M. Michel Gibson, vice-président
Mme Sylvia Lo Bianco, vice-présidente
M. Robert Coutu
M. Sterling Downey
Mme Lorraine Pagé
M Giovanni Rapanà
Mme Marie-Eve Brunet
Mme Sophie Thiébaud
Mme Chantal Rossi

COMMISSAIRE ABSENTE :

Mme Justine McIntyre

Commission de la sécurité publique

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Mme Anie Samson, présidente
M. Alex Norris, vice-président
M. Philippe Roy, vice-président
Mme Marie-Ève Brunet
M. Richard Celzi
M. Gilles Déziel
M. Edgar Rouleau

COMMISSAIRE ABSENTE :

Mme Monica Ricourt

1. Ouverture de la séance

La présidente, Mme Anie Samson, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Elle résume le mandat qui a été donné à la Commission de la sécurité publique et à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. Elle mentionne que cette commission conjointe a été présidée en alternance par elle-même et son collègue Benoit Dorais.

Les membres des deux commissions se présentent à tour de rôle.

Mme Samson salue la présence des représentants des Services qui ont collaboré à la consultation et de M. Serge Lareault, Protecteur des itinérants de Montréal.

Elle rappelle les différentes étapes qui ont mené à l'élaboration des recommandations qui sont déposées ce soir. Elle présente notamment le mandat, le travail effectué par les commissaires, les services impliqués et le déroulement de la consultation.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Samson explique brièvement le déroulement de la séance. Elle lit l'ordre du jour. Sur une proposition de M. Dorais, appuyée de M. Roy, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lutte au profilage social et au profilage racial : adoption des recommandations

Les membres procèdent, à tour de rôle, à la lecture des recommandations. Le projet de recommandation se retrouve en annexe du présent procès-verbal (voir Annexe 1).

Sur une proposition de M. Dorais, appuyée de M. Alex Norris, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

Mme Samson propose de prendre une pause de 5 minutes pour que les citoyens présents puissent s'inscrire à la période de questions.

- Pause de 5 minutes -

La séance reprend.

4. Période de questions et commentaires du public

Mme Samson explique le déroulement de la période de questions des citoyens. À tour de rôle, les personnes inscrites sont invitées à prendre la parole et à commenter les recommandations ou à poser des questions afin d'en préciser certains aspects.

Mme Jennifer Teasdale (Forum jeunesse de l'île de Montréal)	Mentionne que le forum aurait aimé fournir un rapport étoffé concernant le profilage social chez les jeunes, particulièrement chez les jeunes racisés, et que les 3 semaines impartis par la Commission pour la rédaction des mémoires était insuffisant / Demande s'il est possible de donner un délai de deux mois aux organisations pour fournir des mémoires de qualité lors des prochaines consultations publiques / Demande s'il est possible de tenir des consultations itinérantes dans les arrondissements.
Mme Nicole Fillion (Ligue des droits et libertés)	Demande si la révision du cadre réglementaire peut être élargie de manière à également prendre en compte la réglementation susceptible d'induire du profilage politique / Demande quel geste significatif sera posé pour reconnaître la persistance des comportements de profilage au sein de l'administration publique montréalaise / Demande comment les commissaires ont disposé des mémoires transmis dans le cadre de la consultation publique.
Mme Sandra Wesley (Stella, l'amie de Maimie)	Se dit satisfaite que le terme <i>travailleuse du sexe</i> soit employé dans le document et qu'il s'agit d'une reconnaissance importante / Demande si la Ville est prête à revoir ses règles d'embauche pour permettre à des personnes inéligibles en raison de profilages subits (dossier criminel sur la base d'un profilage) d'accéder à des postes dans sa fonction publique / Demande si la cour municipale compte réviser les charges qui découlent de profilages / Demande des précisions sur les orientations de la Ville en ce qui concerne la collaboration des agents du SPVM avec les Services frontaliers.
M. Alexandre Popovic, (Coalition contre la répression et les abus policiers)	Se dit satisfait des recommandations / Demande s'il est possible de rendre public le rapport d'évaluation du Plan d'action sur le profilage du SPVM effectué par Mme Mirna Lashley.
Mme Élise Solomon (Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal)	Remercie les commissaires pour le travail accompli et indique que, globalement, le RAPSIM est satisfait des recommandations et qu'il effectuera une vigie pour s'assurer de leur mise en oeuvre.
M. Marcel Lanoue	Demande pourquoi il n'y a toujours pas de représentant du gouvernement du Québec qui siège à la CSP.
Mme Linda Khelil	Demande des précisions sur les suites qui seront données aux recommandations adoptées aujourd'hui.

5. Période de commentaires des membres des commissions

À tour de rôle, les commissaires sont invités à prendre la parole et à commenter les recommandations adoptées.

Mme Marie-Eve Brunet	Mentionne qu'elle est particulièrement fière de la recommandation concernant la création d'un poste de conseiller à l'éthique
Mme Loraine Pagé	Souhaite témoigner de la richesse du travail effectué par la commission conjointe.

M. Benoit Dorais

Remercie les groupes pour leurs présentations et leur participation /
Rappelle le contexte dans lequel les travaux se sont effectués et la
qualité du travail accompli / Mentionne qu'il était important pour les
commissaires d'arriver à un consensus parce qu'il s'agit d'une
question éminemment importante / Remercie les secrétaires
rechercheurs pour leur travail.

Mme Samson mentionne que la question du profilage est un sujet complexe à traiter. Elle ajoute que le rapport de la consultation publique sera déposé au conseil municipal du 25 septembre 2017 et au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017.

Elle remercie les membres, les représentants des Services, les secrétaires chercheurs, les organismes et les citoyens pour leur collaboration.

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40.

DÉPOSÉ LE : 27 février

Anie Samson
Coprésidente, Commission conjointe
Commission de la sécurité publique et
Commission sur le développement
social et la diversité montréalaise


Julie Demers
Secrétaire chercheuse

ANNEXE 1: Projet de recommandations

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE
ET
COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Examen public du *Bilan général des actions
de l'agglomération de Montréal pour lutter contre
le profilage racial et le profilage social 2012-2016***

1. Mise en contexte

Les recommandations qui suivent découlent d'une consultation publique menée par la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise et la Commission de la sécurité publique (ci-après la Commission conjointe), en mai et juin 2017.

Cette consultation portait sur le *Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012-2016*. Les objectifs de la consultation étaient de rendre publiquement compte des actions posées par Montréal en matière de lutte contre les profilages et d'identifier les perspectives à envisager pour éliminer ces formes de profilage ainsi que la contribution de chacun pour atteindre cet objectif commun.

À la suite de la consultation publique, la Commission conjointe remercie les représentants du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), de la Société de transport de Montréal (STM) et du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) de la Ville de Montréal pour leur collaboration dans la préparation du bilan. La Commission conjointe remercie également les participants pour leur éclairage sur les questions abordées.

La Commission conjointe a reçu et analysé les commentaires d'une trentaine d'organismes publics et de la société civile et elle fait siens les considérants suivants, mis de l'avant par les participants. De ces considérants découlent 31 recommandations.

Ces recommandations sont organisées selon cinq thématiques qui visent à éliminer le profilage social et le profilage racial à Montréal, et ce, dans une optique de rétablir la confiance entre les institutions municipales et les Montréalais et Montréalaises :

- 1 - Reconnaître la persistance des comportements de profilages social et racial au sein de l'administration publique montréalaise;
- 2 - Mesurer l'ampleur de la problématique des profilages social et racial;
- 3 - Prévenir les comportements de profilages social et racial;
- 4 - Faciliter la dénonciation des comportements problématiques;
- 5 - Viser la réconciliation et le rétablissement de la confiance et du respect des Montréalais et Montréalaises à l'égard des institutions municipales.

2. Définitions

Profilage racial

« (...) toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée, telles la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motifs réels ou soupçons raisonnables, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent. (...) toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée. »¹

Profilage social

« (...) toute action prise par une ou des personnes en autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des éléments de discrimination autres que racial et tels qu'énoncés dans l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec – telle la condition sociale –, et qui a pour effet d'exposer l'individu à un examen ou à un traitement différentiel, alors qu'il n'y a pas de motifs réels ou de soupçons raisonnables ».²

¹. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « Document de consultation sur le profilage racial », mars 2010, p.3.

². Cette définition s'inspire de celle de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et est partagée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

3. Recommandations

1. **Reconnaître la persistance de comportements de profilages social et racial au sein de l'administration publique montréalaise**

CONSIDÉRANT le profilage racial tel que défini par la Commission sur les droits de la personne et les droits de la jeunesse (CDPDJ) et le profilage social inspiré d'une définition proposée par la CDPDJ et bonifiée conjointement par le Service de police de la Ville de Montréal (ci-après le SPVM) et le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (ci-après le RAPSIM);

CONSIDÉRANT la publication de nombreux rapports³ et études⁴ démontrant l'existence de profilages social et racial au sein de la fonction publique montréalaise;

CONSIDÉRANT les témoignages relatant des comportements de profilages racial et social de la part d'employés municipaux montréalais dont ont fait état la trentaine d'organismes et groupes de la société civile qui ont participé à cette consultation publique;

CONSIDÉRANT les impacts négatifs qu'ont les comportements de profilage social et racial pour les personnes ciblées et pour la société tout entière, notamment sur le lien de confiance envers les institutions municipales;

CONSIDÉRANT que plusieurs des organismes venus témoigner devant la Commission conjointe ont relaté l'importance de la validation du vécu des victimes de profilage, comme premier pas pour entamer leur guérison à l'égard des impacts subis;

CONSIDÉRANT que, comme l'a rappelé la CDPDJ, les profilages racial et social sont contraires au respect des libertés et droits fondamentaux garantis par les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, notamment la liberté de mouvement et d'expression, les droits à l'égalité, à la dignité, à la sécurité, à l'intégrité physique et à la vie privée;

CONSIDÉRANT que, pour lutter efficacement contre les profilages racial et social, il faut d'abord admettre que le problème existe;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal reconnaît l'existence du profilage social et du profilage racial et s'est engagée à lutter contre ce problème, comme en font foi l'adoption et la mise en œuvre du *Plan stratégique en matière de profilage racial et social (2012-2014)* du SPVM, la création d'un poste de Protecteur des personnes en situation d'itinérance, les actions des autres services municipaux et des sociétés paramunicipales présentées dans le bilan 2012-2016 et les excuses publiques présentées par le maire de Montréal et le directeur du SPVM à la communauté LGBTQ+, le 18 août 2017;

CONSIDÉRANT les nombreuses déclarations de Montréal en faveur de l'inclusion, de la lutte contre le racisme et contre toute forme de discrimination, notamment :

- La Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale (1989);
- La Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004);
- La Charte montréalaise des droits et responsabilités (2005);
- L'élaboration du *Plan stratégique en matière de profilage social et racial : Des valeurs partagées, un intérêt mutuel (2012-2014)* en collaboration avec des organismes communautaires;
- La tenue du Sommet sur le Vivre ensemble (2015);
- la *Déclaration visant à faire la promotion de candidatures reflétant la diversité montréalaise au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissement de Montréal (CM16 0172) (2016)*⁵;

³. Notamment : la Commission d'enquête sur allégations de racisme dans l'industrie du taxi à Montréal (1982), le Rapport Bellemare en 1988, le Rapport Yarosky (1991), le Rapport Corbo (1992), le Rapport du coroner Perreault (2013), le rapport de la CDPDJ : *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal* (2009) et le rapport de la CDPDJ : *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés* (2011).

⁴. Carmichael, J.T. & Kent, S.L. (2015), « Structural determinants of municipal police force size in large cities across Canada: Assessing the applicability of ethnic threat theories in the Canadian context », *International Criminal Justice Review*, September 2015, vol.25, no3, pp.263-280. Neil R. & Carmichael, J.T (2015), « The use of Incarceration in Canada: A test of political and social threat explanations on the variation in prison admissions across canadian provinces, 2001-2010 », *Sociological Inquiry*, vol. 85, no2, May 2015, pp.309-332. Léonard Bernard et Christopher McAll, « La mauvaise conseillère », (2010) 3:1 *Revue du CREMIS*, pp. 12-13.

- L'annonce d'une démarche conjointe vers la réconciliation entre la Ville de Montréal et les peuples autochtones (2017);

La Commission conjointe recommande à l'Administration de :

R-1. Reconnaître que le problème posé par les profilages racial et social persiste;

R-2. Réitérer son attachement au vivre ensemble et aux valeurs contenues dans les déclarations ainsi que son engagement à poursuivre sa lutte contre les profilages racial et social, car ces comportements ne sont ni normaux ni tolérés au sein de sa fonction publique.

2. Mesurer l'ampleur de la problématique des profilages social et racial au sein de l'administration montréalaise

CONSIDÉRANT que, lors des auditions publiques des mémoires, un consensus quasi unanime s'est dégagé au sein de la trentaine d'organismes rencontrés selon lequel la collecte de données est essentielle pour permettre de détecter les profilages et pour mesurer l'ampleur du phénomène;

CONSIDÉRANT que l'élaboration d'indicateurs est incontournable pour documenter l'efficacité des politiques publiques et des plans d'action destinés à la lutte contre les profilages social et racial;

CONSIDÉRANT que la CDPDJ recommande dans son rapport *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés – Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences* (2011) que les services de police municipaux recueillent et publient systématiquement des données concernant l'appartenance raciale présumée des individus dans le cas des actions policières afin de documenter le phénomène et de prendre les mesures appropriées et que ces mêmes mécanismes soient établis par les sociétés de transport en commun au regard des actions de leurs préposés;

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans les rapports du criminologue Mathieu Charest (2009) et du coroner Perreault (2013) à l'effet qu'il est indispensable que le SPVM se dote d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des pratiques policières à l'endroit des communautés culturelles et de mesurer les impacts des directives à venir;

CONSIDÉRANT que, bien que le SPVM reconnaisse la nécessité de recueillir des données, il a émis certaines réserves, dont les difficultés d'application de cette collecte et la validité de l'interprétation des données⁶;

CONSIDÉRANT cependant que, depuis plusieurs années, d'autres forces policières en Amérique du Nord collectent des données raciales et les analysent;

CONSIDÉRANT que l'Ontario encadre⁷ depuis janvier 2017 la collecte de données relatives à la race présumée et perçue des personnes interpellées et exige dorénavant que ses policiers remettent un billet d'interpellation, lors des contrôles de routine et tiennent un registre détaillé de chaque interaction policière avec les citoyens;

⁵. Ville de Montréal. CM16 0172. *Déclaration visant à faire la promotion de candidatures reflétant la diversité montréalaise au conseil municipal et dans les conseils d'arrondissements de Montréal*.

⁶. Le SPVM pointe notamment dans son *Plan stratégique en matière de lutte au profilage social et racial* (2012-2014) : le besoin d'un encadrement législatif délimitant clairement les paramètres de la collecte de données (types d'interventions où la collecte peut se faire, informations à recueillir, compilation des données, etc.); le maintien du lien de confiance avec la population quant à l'utilisation des données recueillies par la police; les difficultés d'application de la collecte; la validité et l'interprétation des données; le débat de société soulevé par la collecte de données, alors que les chartes canadienne et québécoise des droits de la personne préconisent le principe de l'égalité de tous devant la loi; les doutes soulevés par les partenaires du SPVM sur la pertinence d'instaurer la collecte systématique de données, principalement par souci du respect des droits garantis par les chartes.

⁷. Voir la *Loi prévoyant des mesures contre le racisme*, L.O. 2017, c-15, et le *Règlement de l'Ontario 58/16 – Collecte de renseignements identificatoires dans certaines circonstances – interdictions et obligations*

CONSIDÉRANT aussi que la Ville d'Ottawa a obtenu l'appui d'une équipe de chercheurs indépendants de l'Université York afin de mettre sur pied un système de collecte de données adéquat et d'indicateurs de performance pertinents de son service de police en matière de lutte contre les profilages racial et social;

CONSIDÉRANT que le SPVM a annoncé son intention de se doter d'indicateurs afin de mesurer en continu l'avancement du *Plan stratégique en matière de profilage social et racial* présentement en élaboration;

CONSIDÉRANT que, bien que l'acuité du problème n'ait pas été mise de l'avant par les participants à la consultation, il semble également important de s'outiller pour mesurer l'ampleur de la problématique des comportements de profilages social et racial dans les services municipaux et les organismes paramunicipaux où des employés sont en situation d'autorité;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'évaluation du *Plan stratégique 2012-2014 en matière de profilage social et racial* du SPVM, indiquant que :

- « Le SPVM doit améliorer ses pratiques en matière de mémoire organisationnelle et bonifier le suivi des projets pour être en mesure de dégager les meilleures pratiques;
- La communication entre les échelons supérieurs et ceux qui se doivent de mettre en œuvre les politiques doit être améliorée »⁸;

La Commission conjointe recommande à l'Administration de :

À l'égard du SPVM :

R-3. Mandater le SPVM pour développer et mettre en place un système de collecte de données concernant l'appartenance raciale et sociale perçue et présumée des individus qui font l'objet d'une interpellation policière :

- avec une équipe de recherche indépendante;
- au plus tard en 2018;
- validé par la CDPDJ afin de veiller à respecter les droits et libertés garantis par les Chartes;
- en s'inspirant des meilleures pratiques, notamment du modèle ontarien qui combine la distribution de billets d'interpellation et la tenue d'un registre des interventions policières.

R-4. Mandater le SPVM pour développer de concert avec cette même équipe de recherche indépendante des indicateurs de performance dans la mise en œuvre de la deuxième mouture de son *Plan stratégique en matière de profilage social et racial*;

R-5. Rendre publiques les données recueillies et anonymisées sur l'appartenance sociale et raciale présumée ainsi que les indicateurs permettant de réaliser le *Plan stratégique en matière de profilages social et racial* du SPVM :

- en collaboration avec une équipe de recherche indépendante;
- sur le portail de données ouvertes de la Ville de Montréal.

À l'égard des autres services et sociétés paramunicipales de Montréal :

R-6. Mandater une équipe de recherche indépendante pour développer des indicateurs pour détecter les comportements de profilages social et racial dans les autres entités administratives de Montréal, notamment : l'OMHM, le Service des ressources humaines, la STM, la cour municipale, etc.

⁸. Lashley, Myrna. *Évaluation du plan stratégique 2012-2014 en matière de profilage social et racial*, Université McGill, juin 2015, 82 p.

3. Prévenir les comportements de profilage social et de profilage racial

3.1 Revoir les politiques publiques et le cadre réglementaire dont l'application a pour effet d'induire des comportements de profilages social et racial

CONSIDÉRANT l'avis de la CDPDJ qui a conclu à la suite d'une analyse approfondie que l'application de certains plans d'action et stratégies d'intervention du SPVM et de la STM et l'application de certains règlements municipaux montréalais⁹ ont eu pour effet de cibler et de stigmatiser les personnes itinérantes¹⁰, les travailleuses et travailleurs du sexe et les groupes racisés;

CONSIDÉRANT que cette situation est incompatible avec les engagements de la Ville en matière de défense des droits des citoyens vulnérables et de promotion du vivre ensemble;

CONSIDÉRANT que les agents du SPVM et de la STM disposent d'un certain pouvoir discrétionnaire dans l'application des règlements, notamment ceux en matière de lutte contre les incivilités et les nuisances;

La Commission conjointe recommande à l'Administration de :

R-7. Procéder à la révision de toutes les dispositions réglementaires et directives du SPVM et de la STM afin d'identifier si leur application concrète a pour effet d'induire des comportements de profilage;

R-8. Solliciter l'avis de la CDPDJ dans le cadre de cette révision;

R-9. Rappeler sur une base régulière aux policiers et agents de la STM que tous les citoyens ont droit à un traitement égal.

3.2 Sensibiliser les citoyens et les fonctionnaires municipaux aux impacts des profilages social et racial et développer leurs connaissances interculturelles et psychosociales

CONSIDÉRANT l'importance accordée au vivre ensemble à Montréal, comme en fait foi la *Déclaration de Montréal sur le Vivre ensemble*, adoptée à l'unanimité le 11 juin 2015 par les maires des villes du monde participant au premier Sommet sur le Vivre ensemble;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen montréalais sur deux est né ou a un parent né à l'étranger et que le territoire montréalais accueille plus de 200 communautés culturelles;

CONSIDÉRANT qu'environ 30% des Montréalais appartiennent à des groupes racisés;

CONSIDÉRANT toutes les personnes susceptibles de faire l'objet de profilage social ou racial du simple fait de leur particularité¹¹;

CONSIDÉRANT les effets graves et néfastes pour la santé mentale et physique et la compromission des perspectives d'avenir des populations ciblées par les profilages social et racial¹²;

⁹. La Commission identifie dans son rapport l'ordonnance de l'arrondissement Ville-Marie prévoyant la fermeture de 15 places publiques et la décision de l'arrondissement Ville-Marie d'interdire les chiens dans le parc Émilie-Gamelin et le Square Viger, La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2011) « Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés – Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences », pp.119 et 146.

¹⁰. Eid, P. et Campbell, C. (2009). « La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social, avis, Montréal », Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, cat. 2.120-8.61, novembre, 202 p.

¹¹. Notamment : les personnes en situation d'itinérance sur le territoire montréalais, les travailleurs et travailleuses du sexe, les jeunes de moins de 35 ans; les personnes âgées, Les personnes handicapées, les membres des peuples autochtones, les membres de la communauté LGBTQ+, les minorités religieuses, les personnes issues des communautés ethnoculturelles, etc.

¹². Les participants et les mémoires font référence notamment à : des cas de stress post-traumatiques, de l'anxiété, de la dépression, des psychoses et de stress, lesquels sont générés par des sentiments d'impuissance, de vulnérabilité, de culpabilité, d'humiliation, de frustration, de révolte, de peur et d'indignation.

CONSIDÉRANT que les populations ciblées par les profilages social et racial ont témoigné devoir être sur le qui-vive et prendre des précautions, ce qui est contraire à tout sentiment de sécurité et d'appartenance;

CONSIDÉRANT les résultats de la mise en œuvre du *Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE)*, lesquels n'ont pas encore permis d'atteindre une juste représentativité des minorités dans l'administration publique (environ 30%);

CONSIDÉRANT un sondage mené par la firme Léger en 2015 pour le compte de TVA, dans lequel 18% des répondants montréalais s'estiment un peu ou plutôt racistes¹³;

CONSIDÉRANT les initiatives de partenariat réussies entre le SPVM et les acteurs communautaires pour concevoir des modes de prévention et de contrôle de la criminalité adaptés aux milieux de vie, notamment dans les arrondissements Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension¹⁴;

CONSIDÉRANT que les initiatives de partenariats réussies entre le SPVM et le milieu communautaire peuvent servir de modèle pour la conception d'autres modes de prévention et de contrôle de la criminalité, dans le respect des droits des citoyens, et accompagnés des budgets adéquats;

CONSIDÉRANT que la CDPDJ a recommandé que les villes et les services de police au Québec prennent des mesures afin de s'assurer que les pratiques de recrutement, de promotion et d'évaluation des policiers tiennent compte des compétences en matière interculturelle¹⁵;

La Commission conjointe recommande à l'Administration de :

Sensibiliser les citoyens aux impacts des profilages social et racial :

R-10. Développer une campagne de sensibilisation qui met en valeur l'apport de la diversité et le vivre ensemble, destinée à l'ensemble de la population montréalaise, et ce, notamment en collaboration avec le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);

Refléter davantage la diversité montréalaise dans sa fonction publique :

R-11. Poursuivre la mise en œuvre du *Plan d'action pour la diversité en emploi 2016-2019* et accroître les efforts pour atteindre plus rapidement les cibles de représentativité dans la fonction publique montréalaise convenues avec le Gouvernement du Québec;

R-12. Multiplier les efforts auprès des services où la diversité est sous-représentée, tel le Service des incendies de Montréal (SIM) et le SPVM;

R-13. Assurer une juste représentation de la diversité montréalaise dans les outils de communication de la Ville de Montréal et de ses sociétés paramunicipales;

R-14. Nommer des personnes représentant la diversité montréalaise sur tous les conseils d'administration des instances et organismes où elle détient un pouvoir de nomination;

Sensibiliser les employés municipaux à la réalité des groupes profilés :

R-15. Intensifier les activités de rapprochement entre le SPVM, les organismes communautaires et les communautés;

R-16. Consulter des personnes en situation d'itinérance lorsque des projets d'aménagement urbain affectent les lieux fréquentés depuis longtemps par

¹³. <http://www.tvanouvelles.ca/2015/02/25/les-quebecois-sont-ils-racistes>

¹⁴. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse dans son rapport de 2011 « *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés – Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences* », pp. 39-40, fait référence au succès du modèle de la police communautaire dans ces territoires.

¹⁵. *Idem*, pp.114-117.

ces personnes, en collaboration avec le Protecteur des personnes en situation d'itinérance;

- R-17. En collaboration avec les organismes de défense des droits de la personne et de lutte contre le racisme, proposer aux jeunes des stratégies efficaces d'affirmation de leurs droits tout en les sensibilisant au travail des policiers et à leurs responsabilités citoyennes;

Former les employés municipaux à la diversité :

- R-18. Exiger une formation en continu de tous les employés municipaux en matière de diversité ethnoculturelle et l'acquisition de connaissances approfondies des quartiers du point de vue de leur composition ethnoculturelle et de leurs enjeux spécifiques;
- R-19. Développer et rendre obligatoire une formation en continu pour améliorer les connaissances des policiers sur la réalité des travailleuses et travailleurs du sexe, des personnes itinérantes et des personnes vivant avec des problématiques de santé mentale ou une dépendance, à l'instar des efforts déployés pour améliorer les connaissances interculturelles;
- R-20. Évaluer périodiquement l'impact de ces formations sur l'évolution des perceptions des employés municipaux;
- R-21. Rendre les nominations des gestionnaires municipaux occupant des fonctions les plaçant en position d'autorité conditionnelles à ces formations;
- R-22. Profiter des rencontres d'accueil organisées par le directeur général de la Ville de Montréal pour les nouveaux employés municipaux pour souligner l'apport des employés issus de la diversité;

3.3 Revoir les méthodes d'interpellation policière susceptibles d'induire des comportements de profilages social et racial

CONSIDÉRANT que, selon certaines études¹⁶, une personne noire est plus susceptible d'être interpellée qu'une personne de race blanche, dans certains quartiers montréalais bien que les profilages racial et social ne soient pas efficaces pour diminuer la criminalité¹⁷;

CONSIDÉRANT que les profilages racial et social compromettent l'efficacité des services policiers, car il mine la confiance essentielle aux relations harmonieuses entre les policiers et les citoyens;

CONSIDÉRANT que le profilage affecte le sentiment de sécurité des personnes qui en sont la cible et leurs rapports avec les agents des services de l'ordre;

CONSIDÉRANT les attentes des citoyens à l'effet de voir leurs droits reconnus et d'être traités de façon respectueuse par les employés municipaux en situation d'autorité, et celles des employés municipaux d'être également traités avec respect dans le cadre de leur fonction;

CONSIDÉRANT que le SPVM a développé une expertise en intervention psychosociale auprès des clientèles vulnérables par le biais de l'Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP), l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (EMRII) et la formation RIC (réponses en intervention de crise);

¹⁶. Charest, Mathieu. « Mécontentement populaire et pratiques d'interpellations du SPVM depuis 2005 - Doit-on garder le cap après la tempête », Section Recherche et Planification. Direction stratégique – Service du développement stratégique. Mars 2009, p. 3 et 5. Bernard, Léonel et McAll Christopher. « La surreprésentation des jeunes noirs montréalais », Revue du CREMIS. Vol.1, No.3, Automne 2008.

¹⁷. Commission ontarienne des droits de la personne. 2003. « Un prix trop élevé : les coûts humains du profilage racial - Rapport d'enquête », p.19 et 20.

CONSIDÉRANT le projet pilote de caméra corporelle en cours qui permet de filmer les interventions policières;

La Commission conjointe recommande à l'Administration de :

- R-23. Mandater le SPVM pour évaluer la pertinence d'étendre les initiatives et formations menées par l'ESUP, l'EMRII et la RIC dans les arrondissements ou les villes liées où des besoins se font sentir;**
- R-24. Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que le SPVM puisse compter sur les ressources nécessaires du réseau de la santé et des services sociaux (CIUSSS) pour assurer ces services spécialisés;**
- R-25. Mener à terme le projet pilote de caméra corporelle et statuer sur la pertinence et sur les conditions pour généraliser le recours à cet outil pour tous les policiers.**

4. Faciliter la dénonciation des comportements de profilages social et racial des employés municipaux

CONSIDÉRANT les coûts monétaires et sociaux pour les populations ciblées par les profilages social et racial, mais également pour la communauté dans son ensemble¹⁸;

CONSIDÉRANT que les données disponibles et les témoignages des participants à la consultation n'ont pas permis d'identifier l'existence et de documenter l'ampleur du profilage au sein des services municipaux autres que le SPVM;

CONSIDÉRANT que les témoignages lors de la consultation ont porté essentiellement sur les cas de profilage au sein du SPVM;

CONSIDÉRANT que le SPVM emploie des policiers qui, sous serment, s'engagent à servir et à protéger la population, et qu'en conséquence, les cas de profilage sont inacceptables;

CONSIDÉRANT que les participants à la consultation ont exprimé de façon quasi unanime une position selon laquelle l'actuel processus de traitement des plaintes visant les institutions et le SPVM ne leur inspire pas confiance et que ce processus n'est ni accessible, ni impartial et il ne permet pas non plus de résoudre le problème de façon rapide et durable;

CONSIDÉRANT que depuis 2008, le SPVM s'est doté d'un mécanisme de détection et de suivi interne en amont des mesures disciplinaires formelles, et que celui-ci a été resserré en 2015;

CONSIDÉRANT que plusieurs participants à la consultation sont d'avis que les sanctions à l'égard des agents de la paix fautifs ne sont pas suffisamment dissuasives et proportionnelles à la gravité des conséquences des profilages social et racial pour les personnes qui en sont victimes;

CONSIDÉRANT que la CDPDJ, dans son rapport *Profilage racial et discrimination systémique des jeunes racisés (2011)*, en appelle à une modification, par le gouvernement du Québec, de la Loi sur la police et du Code de déontologie des policiers afin notamment de garantir les droits des personnes interpellées, d'assurer une représentativité des groupes minoritaires au sein du système de déontologie policière et de garantir une surveillance civile effective et transparente de la police au Québec;

¹⁸. Les participants et les mémoires font référence notamment à : la méfiance à l'égard des institutions, l'érosion du sentiment d'appartenance, la dégradation du niveau de participation à la collectivité, la diminution de la cohésion sociale, la perte de confiance dans le système de police et de justice, les poursuites perdues par la Ville, l'absentéisme, les difficultés à effectuer son travail, la précarité d'emploi, etc.

La Commission conjointe recommande à l'Administration de :

- R-26. Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il procède à un examen public des mécanismes de traitement des plaintes du Commissaire à la déontologie policière et de la CDPDJ afin de hausser le niveau de performance de ces deux organismes;
- R-27. Évaluer, avec les intervenants qui accompagnent les citoyens dans le processus de plainte pour motif de profilage, la possibilité d'offrir un tel service sur l'ensemble du territoire;
- R-28. Créer un poste de conseiller à l'éthique policière, indépendant du SPVM, qui peut répondre aux questions de policiers témoins de profilage social ou racial par un collègue, et ce en toute confidentialité.

5. Viser la réconciliation et le rétablissement de la confiance et du respect des Montréalais et Montréalaises à l'égard des institutions municipales

CONSIDÉRANT les rapports Courcy et Charest, lesquels font un lien entre les interpellations répétitives des jeunes racisés dans ces quartiers et l'intensification des tensions entre les groupes racisés et les policiers du SPVM;

CONSIDÉRANT les préjudices commis à l'égard des victimes de profilages social et racial;

CONSIDÉRANT que les profilages racial et social compromettent l'efficacité des services policiers, car il mine la confiance essentielle aux relations harmonieuses entre les policiers et les citoyens;

CONSIDÉRANT la volonté de Montréal d'être un lieu inclusif;

La Commission conjointe recommande à l'Administration de :

- R-29. Modifier le Code d'éthique des élués et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial;
- R-30. Exiger un rapport annuel concernant la mise en œuvre du *Plan stratégique en matière de profilage social et racial* du SPVM et présenter ce rapport en séance publique à la Commission de la sécurité publique (CSP);
- R-31. Exiger que soient présentées annuellement en séance publique de la CSP des tableaux de suivi des indicateurs pour :
 - Rendre compte de la mise en œuvre des actions visant la lutte contre les profilages social et racial de la STM, du SDSS, du Service des ressources humaines et de l'OMHM;
 - Documenter l'état d'avancement du *Plan d'accès pour la diversité en emploi 2016-2019*.

Conclusion :

Les membres des deux commissions sont très fiers du travail accompli en toute collégialité dans le cadre de ce mandat. Cette commission conjointe, mise en place pour traiter de profilages social et racial, constitue une heureuse première expérience qui a permis de réunir des élus, des représentants d'organismes, des citoyens et des services municipaux détenant des expériences, des expertises et des points de vue divers, lesquels ont été essentiels pour appréhender la complexité de cette question.

Dès lors, les commissaires souhaitent ardemment que la nouvelle administration mette en œuvre de façon diligente les recommandations contenues au présent rapport, car elles reflètent le fruit des discussions et mémoires déposés lors de cette consultation. Elles constituent un tout cohérent visant toutes les facettes du système qui engendre malheureusement encore des comportements de profilage social et racial à Montréal.

Il en va de la confiance des Montréalais et Montréalaises à l'égard de leurs institutions municipales.
